

forme est mal connue parce que rarement entendue, elle tend à s'adapter à la forme écrite, le rare *moignon* a un [wa] d'origine graphique ; au contraire, *oignon*, qu'on a souvent employé avant de le voir écrit, garde encore généralement sa prononciation traditionnelle /ɔ̃ɲɔ̃/. L'extension de l'enseignement à toutes les couches de la population et une diffusion considérable de la chose imprimée ont achevé de convaincre le public que la forme graphique était la forme normale de la langue et il ne semble pas que la radio, la télévision et l'électrophone aient dès aujourd'hui sensiblement entamé cette conviction. Un jour viendra, peut-être, où l'on n'aura plus recours à l'écriture pour communiquer, mais tant que ceci ne sera pas un fait acquis, la question se posera de l'apprentissage de l'orthographe et de la possibilité de le rendre moins pénible et plus effectif.

* * *

Il convient tout d'abord de préciser qu'une réforme de l'orthographe ne touche point, en principe, à la langue proprement dite dans ce sens qu'elle n'affecte en rien le choix des unités linguistiques, monèmes et phonèmes, qui servent à la communication et leur ordre dans le discours. Changer *je jette* en **je jète*, *tu aimes* en **tu aime*, **tu ème* ou **ty em* ne change pas la langue ; les unités significatives seront toujours 1^{re} personne du singulier et « jeter » dans le premier cas, 2^e personne du singulier et « aimer » dans le second, les unités distinctives toujours /žžet/ et /tyem/ dans cet ordre. Au contraire, décréter que le participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* ne s'accorde jamais changerait la langue, puisque cela voudrait dire que *la lettre que j'ai écrit* deviendrait la norme, avec son participe passé /ekri/ au lieu d'/ekrit/. On n'aurait pas affaire, dans ce cas, à une réforme de l'orthographe, mais à une tentative pour rendre seule licite une forme fréquente certes, mais dénoncée jusqu'ici comme incorrecte. Ceci ne veut pas dire qu'une réforme

orthographique n'aboutirait pas à modifier sur bien des points le comportement du scripteur au-delà de l'emploi de la nouvelle graphie : si les homonymes devenaient des homographes, si *peaux* et *pots* devenaient **po*, certaines précautions dans le choix du contexte, inutiles aujourd'hui, pourraient s'imposer : *il gagne sa vie à vendre des *po* serait ambigu, et l'adjonction de quelque spécification comme *de bêtes* ou *de terre* pourrait finir par s'établir comme norme de la langue écrite, et même s'étendre ultérieurement à la langue parlée. Sans doute, pourrait-on faire valoir que les mêmes ambiguïtés existent dès aujourd'hui dans la communication orale. Mais elles y ont moins de gravité parce que la situation contribue souvent à les éliminer (*Voici des *po qu'il faut ranger sur l'étagère*) et que l'interlocuteur peut toujours réclamer un supplément d'information (...*des alcarazas ou des toisons ?*), tandis que le lecteur reste démuné en l'absence de l'émetteur du message. Mais ceci n'affecte en aucune façon la distinction établie ci-dessus : il faut distinguer entre le stade des décisions où cette distinction reste totalement valable, et celui des répercussions dont le détail reste difficilement prévisible.

Une fois précisée ainsi la portée de toute réforme orthographique, quelque fondamentale qu'elle soit, il nous faut revenir sur les conditions d'emploi de la forme graphique de la langue.

On a, en passant, ci-dessus, signalé la nécessité de distinguer entre les besoins du scripteur et ceux du lecteur, car ils ne se confondent pas nécessairement. Mais naturellement le scripteur et le lecteur sont une seule et même personne dans des rôles différents. Si l'on désire satisfaire les besoins de cette personne, il faudra déterminer ceux qui sont les plus pressants. Tout autre est l'opposition entre le « lettré » et celui qui ne l'est pas : le « lettré » peut être défini comme celui qui manie avec égale facilité la norme graphique et la norme phonique ; le non-lettré est celui qui parle la langue « parfaitement », c'est-à-dire à la satisfaction de son entou-

rage, mais qui, à des degrés divers, ignore certains aspects de la norme graphique. L'enfant qui vient d' « apprendre à lire » est le type même du non-lettré. Dans la société française, celle d'aujourd'hui comme celle d'hier, il a relativement peu de chances de devenir un lettré selon la définition donnée ci-dessus. Une réforme orthographique fonctionnelle vise très exactement à lui faciliter le passage de l'état de non-lettré à celui de lettré.

Cette connaissance de la norme graphique qu'on le presse d'acquérir peut être passive ; c'est celle du lecteur. Pour lire véritablement, et non plus ânonner, il lui faudra, nous l'avons vu, identifier d'un coup d'œil, non les lettres, mais au moins les mots, et celui qui sait lire sera gêné par toute modification de la graphie. Mais, dans la période comprise entre le moment où l'on connaît ses lettres et celui où l'on sait véritablement lire, l'identification du mot se fera par recours à la valeur phonique des formes écrites. A ce stade, la graphie idéale sera phonologique : une lettre, un phonème, toujours le même. Ce n'est que plus tard, quand il sera un lecteur accompli, que le sujet pourra tirer avantage de la distinction graphique d'homophones au moyen de lettres muettes comme *pois, poids, poix*, ou de façons différentes de noter les mêmes phonèmes comme dans *fin, faim, feint*. Du point de vue, donc, du seul usage passif de la graphie, la question peut se poser de savoir s'il vaut mieux sacrifier l'intérêt du débutant à celui de l'usager, ou l'inverse. On pourra certainement faire valoir que ce n'est pas une charge considérable pour l'enfant d'apprendre que /*ẽ*/ s'écrit aussi bien avec *ai* (*ain, aim*) ou *ei* (*ein*) qu'avec *i* seul (*in, im*), que le jeune écolier a tôt fait de noter que la plupart des consonnes finales de la graphie sont muettes et qu'en conséquence, il doit prononcer *poi-* et voir en *-s, -ds, -x* ce qu'un linguiste appellerait des diacritiques lexicaux. A l'inverse, on relèvera qu'on s'exagère certainement l'utilité de la distinction graphique des homophones : là où la confusion est menaçante, l'usage parlé a, dès l'abord, pris ses précautions : on ne

parle pas, en français, de *pois*, mais de *petits pois*, de *pois cassés* ou de *pois chiches*, et il n'est guère question de confondre jamais le masculin *poids* avec le féminin *poix* qui s'emploie presque toujours avec l'article défini. Dans l'ensemble, et à ne considérer que l'intérêt des générations qui ont ou auront à accéder à la lecture, les avantages d'une graphie phonologique doivent l'emporter sur ceux d'un maintien (voire d'une extension) de la différenciation graphique des homophones.

La conclusion est la même, mais cette fois-ci sans la moindre hésitation, s'il s'agit, non plus d'apprendre à lire, mais à écrire. Il est évident que le travail du scripteur qui n'est pas encore « lettré » sera incomparablement allégé s'il peut toujours, là où sa mémoire des formes lues est en défaut, se référer à la prononciation. Sans doute, pour l'usage actif de la graphie comme pour l'usage passif, l'usager n'atteindra-t-il à un maniement satisfaisant de l'outil que lorsque les formes lui viendront « au bout de la plume » sans qu'il ait à les prononcer par-devers lui. Mais pour arriver à ce résultat il aura infiniment moins de peine et d'emblée plus d'assurance s'il a toujours le moyen de retrouver en lui-même tout ce qu'il lui faut pour écrire à la satisfaction de tous. S'il est besoin, auprès de Français, d'explicitier tout ceci, c'est que tous ceux d'entre eux qui sont « lettrés » ont été conditionnés dans le sens inverse : celui de la méfiance systématique quand il s'agit de passer de la phonie à la graphie.

On pourrait objecter ici que nous semblons postuler que chaque Français, chaque francophone, utilise une phonie en tous points identique à celle des autres ou, en tout cas, telle qu'elle les satisfasse. Or, chacun sait bien qu'il n'en est rien. Sans même faire intervenir des nuances phonétiques dont une graphie par phonème ferait nécessairement abstraction, il y a des distinctions qu'on fait à Paris et qu'on ignore à Marseille ou à Toulouse et *vice versa*. Qu'on réalise le /ã/ d'une graphie phonologique comme [ã] (à Paris), comme [ã] (dans mainte province) ou comme [aŋ] (dans le Midi)

n'affecte pas le problème. Mais une graphie *kok* valable, à la parisienne, pour *coq* et *coque* pourra troubler ceux qui distinguent entre /kɔk/ et /kɔkə/, et, ce qui est plus grave, la distinction, qui ne manquerait pas d'être retenue, dans la norme graphique, entre *dé* et *dais*, *thé* et *taie*, *ré* et *raie* ne correspond à rien chez des millions de Méridionaux.

A cela il faut ajouter que les sujets qui ont le même système de phonèmes ne sont pas d'accord pour employer, dans tel mot, tel phonème ou tel autre : la voyelle de *gai*, celle de *quai*, la finale d'*irai* est, à Paris, selon les gens et sans qu'on puisse qualifier une prononciation comme plus recommandable que l'autre, tantôt /e/, tantôt /ɛ/, la même personne pouvant fort bien, par exemple, prononcer /e/ dans *quai* et /ɛ/ dans *gai* et *irai*.

Il y a au moins trois solutions au problème que pose la variété des phonologies et des prononciations de mots individuels en français. La première est une solution d'autorité qui impose comme seuls corrects certains comportements phoniques majoritaires, prestigieux ou préférables à des titres divers, ce qui entraîne, dans l'hypothèse d'une graphie phonologique, une seule forme écrite correcte, celle qui correspond à la phonie retenue comme norme. On décidera, par exemple, que le français normal ne distingue pas entre les finales présentant traditionnellement un *e* muet et celles qui n'en comportent pas, d'où des graphies comme **kok* pour *coq* et *coque*. Au contraire la distinction entre /e/ et /ɛ/ sera retenue, d'où **de*, **dè* pour *dé*, *dais* ; les prononciations /gɛ/, /kɛ/, probablement majoritaires à Paris, seront officialisées par la graphie ; au contraire, *irai* deviendra **ire* pour le distinguer du conditionnel *irais* avec /ɛ/ final. Cette solution jacobine serait bien dans la tradition française. Elle aboutirait sans doute assez vite à unifier la prononciation, au moins dans les jeunes générations désormais en contact quotidien, par l'intermédiaire des machines parlantes, avec les usages phoniques de la Capitale.

Une autre solution, autoritaire également, mais d'esprit

plus réellement démocratique, consisterait à choisir dans tous les cas une graphie ne reflétant que les distinctions que font tous les Français. On n'y distinguerait donc ni *coq* de *coque*, ni *dé* de *dais*, ni, bien entendu, *patte* de *pâte* et *brun* de *brin*. Le nombre des homographes augmenterait de façon sensible. Mais on pourrait faire valoir que puisque les Français se comprennent entre eux quand ils parlent, en dépit de leurs « accents », de leurs intonations variables et de leurs désaccords phonologiques et distributionnels, ils se comprendront également par le chenal d'une graphie qui retiendra tous les éléments distinctifs communs aux phonies diverses, tout en éliminant les divergences phonétiques non pertinentes. Comme, toutefois, on tombe d'accord pour estimer que les conditions dans lesquelles se transmet le message graphique peuvent rendre plus dangereuses les homographies que les homonymies de fait, cette solution a peu de chances d'être jamais retenue, et l'on ne se fera probablement pas scrupule d'imposer aux Méridionaux une différence graphique entre *dé* et *dais* qu'ils ignorent dans leur parler en arguant peut-être que, faisant désormais confiance à la graphie pour leur indiquer la norme phonique, ils parviendront finalement à prononcer [de] dans un cas, [dɛ] dans l'autre.

Une troisième solution consisterait à accepter, au moins pour un temps, comme valables toutes les graphies correspondant aux diverses phonologies et aux différentes prononciations de mots individuels : pour *coque*, on trouverait donc **kòk* à la parisienne ou **kòkə* à la méridionale, pour *dé* et *dais*, **de* et **dè* ou uniquement **de*, pour *quai*, tantôt **kè*, tantôt **ke*, etc. En dépit de quelques précédents isolés comme *clef*, *clé*, on voit mal un public habitué à une forme fixe tolérer un tel libéralisme. Il faut dire, d'ailleurs, que la lecture ne serait guère facilitée par la variété des formes graphiques d'un même mot attirant sans cesse l'attention sur l'existence de divergences qui, sur quelque plan, graphique ou phonique, qu'on les considère, ne sont pas faites

pour rendre plus facile la communication entre les hommes.

C'est donc la première solution qui aurait toute chance de s'imposer. Elle aurait l'avantage de faciliter la lecture et, à assez brève échéance, d'unifier la prononciation qui, dans l'état actuel de notre civilisation, ne manquerait pas alors de se modeler sur la graphie. Il est à peine besoin de relever combien en serait facilitée la communication orale entre francophones. Il est bon de préciser que cette graphie autoritaire serait proprement une orthographe et non un calque souple de la phonie de chacun, comme dans le cas de la troisième solution présentée ci-dessus.

Nous avons, dans les pages qui précèdent, considéré implicitement qu'une réforme de l'orthographe devait, pour atteindre ses fins, aboutir à identifier, un par un, les signes de la graphie et les phonèmes de la langue. Avant d'envisager la possibilité de réformes moins extrêmes, il est bon d'illustrer ce que donnerait une orthographe phonologique. Nous nous fonderons sur la phonologie qui tend à s'établir dans les jeunes générations de locuteurs parisiens. On n'y distingue ni deux *a*, ni *in* de *un* et on n'y fait aucune différence proprement quantitative du type *mètre*/*maître* ; l'opposition /e/ ~ /ɛ/ y est normalement neutralisée ailleurs qu'à la finale absolue de mot, alors que celles de /ø/ à /œ/ et de /o/ à /ɔ/ le sont précisément dans cette position. On a donc intérêt à employer un signe orthographique simple dans les positions de neutralisation et quelque diacritique pour marquer les distinctions là où elles existent. On opposera /i/ et /j/ à la finale de syllabe, mais *pu* et *puis*, *pou* et *pois* seront considérés comme présentant, après /p/, le même phonème, /y/ dans le premier cas, /u/ dans le second. Le « *e caduc* » ne sera noté que là où il peut être distinctif, par exemple devant voyelle initiale de mot suivant, dans *le hêtre* par exemple (1). Le /ñ/ sera interprété comme /-ni-/, et comme /-nj/ à la finale. Dans les illustrations qui suivent, on utilisera

(1) Cf. ci-dessous, chap. XIII, p. 219.

autant que possible les lettres de l'alphabet latin usuel en France en tenant compte, là où on peut le faire, de leurs équivalences phoniques traditionnelles : *s toujours /s/, *g toujours /g/, *c = /š/, *e note /e/ en position de différenciation et l'archiphonème /E/ ailleurs, *o note /ɔ/ en position de différenciation et l'archiphonème /O/ ailleurs, *è = /ɛ/ et *ô = /o/ en position de différenciation, *æ note indistinctement /œ/, /ø/ et « e caduc », le rendement fonctionnel des oppositions correspondantes étant négligeable ; *u = /y/, *w = /u/ ; les nasales sont représentées par *ã, *ê et *õ.

Soit d'abord un texte de Sartre (*Situations*, II, Paris, 1948, p. 15) :

nw n sōjō pwr̄tā pa a ěstore ě rlativism literer. nwz avō pœ d gw pwr l istorik pur. e daioer egzist t il ěn istorik pur sinō dā le manuel d msioe seniobos ? cak epok dekwvr ěn aspè d la kōdisiō umen, a cak epok l om s cwazi ã fas d otrui, d l amwr, d la mor, du mōd ; e lorsk le parti s afrōt a propos du dezarmmā de efefi w d l ed a fwr̄nir o republikēz espaniol, s ě s cwa metafizik, s projè sēgulie e absolu ki et ã jœ.

Le second échantillon est le début du chapitre VIII de *Madame Bovary* :

ilz ariver, ãn efè, se famœ komis ! dè l matē d la solanite, tw lez abitā, sur lœr port, s ātr̄nè de preparatif ; òn avet āgirlade d lier l frōtō d la meri, un tāt, dāz ě pre, etè drese pwr l festē, e, o milioe d la plas, dvā l egliz, un espes d bōbard dvè siniale l arive d msioe l prefè e l nō de kultivatœr lorea, la gard nasional de buci (il n i ãn avè pwē a iōvil) etè vnu s adjwēdr o kor de pōpie, dō binè etè l kapiten.

Soit maintenant un texte parlé (*Becket ou L'honneur de Dieu* d'Anouilh, La Table Ronde, Paris, 1959, p. 56) :

mwa, s et un istwar ki m tir de larm, mō fis ! j e l er d ě dur, j suiz ě tād̄r... ò n s rfè pa... j m dmād biē pwrkwa tu n em pa k ò la cāt, set cāsō la ? s ě merveioe d et̄r ěn āfā d l amwr ! mwa, kā j vwa la tet d mez ôgust per e mer, j trābl ã pāsā a s ki a du s pase... s ě merveioe k ta mer ě fè evade tō per e k el swa vnu l rtrwve a lōdr avek twa dā sō vātr.

graphique actuelle qui aboutissent à des mots écrits de forme insolite, et ceux qui ont pour effet de placer des formes écrites connues dans des contextes inattendus. Dans cette optique, **persone*, **amphythéâtre*, **parseque* appartiennent au premier groupe et **ils aime* au second, mais **hibous* qui précédemment figurait avec **ils aime* parmi les entorses à l'orthographe grammaticale se range désormais, avec **persone* et ses acolytes, parmi les mots écrits de forme insolite. Dans le cadre d'une réforme, **hibous*, tout comme **persone*, choquerait en lui-même, tandis que *aime* sans *-nt* après *ils* ne choquerait qu'en référence au contexte. Si l'on réservait la désignation d'orthographe grammaticale au second type, on pourrait éliminer les difficultés résultant de cette orthographe en n'écrivant jamais que des mots traditionnellement attestés : **les grand chapeau la flatte* comporte trois « fautes » d'accord, mais pas un seul mot qui ne soit dès à présent connu dans les textes.

A l'examen, toutefois, on ne saurait identifier l'orthographe grammaticale avec les éléments de la graphie qu'on peut éliminer sans aboutir à des formes insolites : si l'on peut, chez les verbes du « premier groupe », retrouver une forme connue en laissant tomber les désinences consonantiques, il n'en va pas de même pour les verbes du « deuxième groupe » dont le radical court du singulier du présent de l'indicatif n'apparaît jamais sans être pourvu d'une désinence muette : ainsi *dormir* connaît, à côté du radical long *dorme* attesté comme tel au subjonctif, un radical court *dor-* qui reçoit nécessairement un *-s* ou un *-t*. Ces désinences font, sans doute possible, partie de ce qu'on appelle l'orthographe grammaticale, et leur élimination aboutirait à la forme insolite *dor* (*je dor, il dor*). En fait, l'orthographe grammaticale s'identifie assez bien avec les désinences « muettes » et les faits d'accord, et sa réforme, si elle est radicale, consisterait à faire disparaître de la forme écrite désinences et faits d'accord quand ils ne correspondent à rien dans la langue parlée : la désinence *-s* du pluriel disparaît là où elle ne

correspond à rien dans la phonie (**les petit pâté*), mais demeure là où elle « s'entend » comme /z/ (**les petits enfant*) ; les désinences homophones qui s'adjoignent à un même radical doivent s'identifier dans la graphie (*donner, donnez* et *donné* ramenés à **donné*) ; ceux qui prononcent /e/ à la finale de *je donnai* se devraient d'écrire également *donné* pour cette forme. Le cas des désinences verbales *-ons, -ont*, est analogue avec cette différence que la réduction, indispensable, à une même forme graphique, aboutit à la finale **-on*, insolite chez les verbes : si, par hasard, **souillon*, au lieu de *souillons*, du verbe *souiller*, n'est pas insolite du fait de l'existence préalable de la graphie *souillon* pour le substantif, des formes comme **mangeon, *donnon, *donneron* sont inconnues jusqu'ici. Dans le cadre des désinences, le cas de *-on* est analogue à celui de **dor*, ci-dessus, sur le plan des radicaux.

Voici ce que donnerait, en fait, une telle réforme appliquée aux textes déjà utilisés ci-dessus :

I

Nous ne songeons pourtant pas à instaurer un relativisme littéraire. Nous avons peu de goût pour l'historique pur. Et d'ailleurs existe-t-il un historique pur sinon dans le manuel de M. Seignobos ? Chaque époque découvre un aspect de la condition humaine, à chaque époque l'homme se choisit en face d'autrui, de l'amour, de la mort, du monde ; et lorsque les partis s'affrontent à propos du désarmement des F.F.I. ou de l'aide à fournir aux républicains espagnols, c'est ce choix métaphysique, ce projet singulier et absolu qui est en jeu.

Dans cet extrait de près de 100 mots, 9 seulement ont été modifiés et ont abouti, dans deux cas, à des formes insolites.

II

Ils arrivèrent, en effet, ces fameux Comices ! Dès le matin de la solennité, tout les habitants, sur leur porte, s'entretenaient des préparatifs ; on avait enguirlandé de lierre le fronton de la mairie ; une tente, dans un pré, était dressée pour le festin, et, au milieu

de la place, devant l'église, une espèce de bombarde devai signalé l'arrivée de M. le Préfet et le nom des cultivateur lauréat. La garde nationale de Buchy (il n'y en avai point à Yonville) étai venu s'adjoindre au corps des pompier, dont Binet étai le capitaine.

Pour un peu moins de 100 mots, nous trouvons ici seize déviations par rapport à l'orthographe traditionnelle. Il y a ici sept formes insolites qui sont toutes, à l'exception d'**arrivière*, des imparfaits.

III

Moi, c'est une histoire qui me tire les larme, mon fils ! J'ai l'air d'un dur, je suis un tendre... On ne se refai pas... Je me demande bien pourquoi tu n'aime pas qu'on la chante, cette chanson-là ?... C'est merveilleux d'être un enfant de l'amour ! Moi, quand je voi la tête de mes auguste père et mère, je tremble en pensant à ce qui a dû se passé... C'es merveilleux que ta mère ai fai évadé ton père et qu'elle soi venu le retrouvé à Londres avec toi dans son ventre.

Ici, 12 déviations, dont quatre insolites, pour une centaine de mots.

L'expérience montre qu'il faut être très audacieux pour proposer de toucher à l'orthographe grammaticale. Qui-conque s'y risque, dans un cercle de réformateurs de bonne compagnie, fait immanquablement scandale. A ma connaissance, seuls les partisans d'une graphie phonologique ont fait le pas, entraînés qu'ils étaient par la logique de leur point de vue. Et pourtant les échantillons ci-dessus montrent que les conséquences n'en sont pas plus déroutantes que celles d'une réforme qui, par exemple, supprimerait les doubles lettres et remplacerait *g* « doux » par *j*. Ce qui est proprement scandaleux dans la proposition de s'attaquer à l'orthographe grammaticale c'est probablement qu'elle tend à jeter le discrédit sur ce qui représente un des deux piliers de l'enseignement élémentaire français. Que les longues heures consacrées, à l'école, à la dictée et à la grammaire puissent avoir été du temps lamentablement perdu est une

pensée absolument intolérable. Tous ceux qui ont été soumis, à un âge tendre, au dressage grammatical en restent marqués pour la vie et sentent confusément qu'ils se renieraient eux-mêmes s'ils acceptaient de remettre ce dressage en question. Ces réactions profondément négatives des « lettrés », si l'on range sous ce terme tous les gens qui ont accepté le dressage sans réticences, doivent peser d'un grand poids sur les conclusions pratiques à tirer d'une étude des problèmes orthographiques. Toutefois, elles ne rendent pas inutile un examen fonctionnel de la question.

Les avantages fonctionnels d'une réforme radicale de l'orthographe grammaticale s'identifient en fait avec ce qui la rend si difficilement acceptable. En d'autres termes, ils sont à la mesure du profond scandale que crée toute proposition en ce sens. Supprimer les « consonnes muettes » c'est supprimer, à plus ou moins longue échéance, l'enseignement de la grammaire française au niveau de l'enseignement de base. Aussi longtemps qu'on pensait au latin en enseignant le français, il fallait faire distinguer l'attribut du complément d'objet pour qu'on ne le mette pas plus tard à l'accusatif. Mais pour tous ceux, et leur nombre croît de jour en jour, qui n'auront jamais à faire de thèmes latins, l'apprentissage de la grammaire n'a de sens que parce que, seule, elle permet de « mettre l'orthographe » : comment accorder les participes si l'on ne sait identifier un objet direct ? Les anglophones savent très bien écrire leur langue sans l'aide de la grammaire, parce que lorsque, dans leur langue, la forme écrite du mot change, ce changement va toujours de pair avec une modification dans la prononciation : lorsque *play* devient *plays* ou *played*, la phonie /plei/ devient /pleiz/ ou /pleid/. Ceci rend inutile l'exercice de la dictée. La forme du radical invariable s'apprend par la lecture et les fautes d'« orthographe d'usage » ne sont pas plus fréquentes, à niveau d'instruction égal, chez les anglophones que chez les Français. La graphie anglaise est sans pitié pour les étrangers parce qu'elle ne permet pas de

retrouver la phonie à partir de la graphie : comment celui qui connaît les équivalences *read* = /ri:d/, *sea* = /si:/, *meal* = /mi:l/ peut-il deviner que *meadow* est /'medou/ et *steak* /steik/ ? Mais, sans être idéale pour ceux dont l'anglais est la première langue, son acquisition ne réclame pas, semble-t-il, d'exercices spécifiques répétés quotidiennement : pour qui connaît /'medou/ et /steik/, les contextes permettent normalement de les retrouver sous les formes écrites *meadow* et *steak*. L'orthographe française ne facilite pas la tâche des étrangers : tout serait plus simple, pour eux, si on pouvait leur dire que le présent de l'indicatif de *chanter* ne connaît que les trois formes *chante*, *chantons* et *chantez*. Mais la forme écrite, celle avec laquelle ils prennent, en général, contact tout d'abord, permet le plus souvent d'identifier les phonèmes dont se compose le mot. Pour les Français, les variations qui ne correspondent à aucune différence dans la prononciation réclament ce que nous avons appelé un dressage, dressage qui doit absorber près du tiers de l'énergie des instituteurs et de leurs élèves.

L'existence, dans leur langue, d'une orthographe grammaticale représente, pour tous les francophones, un terrible handicap. Si le temps qu'on consacre, souvent en vain, à son acquisition était mis à profit pour autre chose, le Français ne serait peut-être plus le monsieur qui ignore la géographie et qui est si faible en calcul mental. L'apprentissage de règles aussi dénuées de fondement rationnel dans la langue contemporaine que celle de l'accord des participes passés après l'auxiliaire *avoir* contribue à entretenir chez lui un certain « juridisme », un goût pour l'abstraction gratuite qui paraît d'autant plus séduisante que ses fondements dans les faits n'apparaissent pas. Il l'éloigne de l'opération abstraite elle-même, passage du concret à l'abstrait par l'application du principe de pertinence, opération qui fonde la science. Ceci nous vaut des mathématiciens et des grammairiens, mais peu de physiciens et de vrais linguistes.

* * *

L'orthographe d'usage, dont l'apprentissage n'est guère qu'une question de mémoire, ne participe pas au caractère sacré des règles d'accord, et c'est elle qui est la cible des réformateurs « sérieux ». Aussi bien les suggestions présentées par Édouard Pichon et André Damourette avant la seconde guerre mondiale que les propositions faites, au cours des années cinquante et soixante, par les Commissions Beslais ne visent guère qu'à éliminer certaines inconséquences des traditions graphiques de la langue. Elles ont, en général, de notre point de vue, l'avantage, sur la plupart de leurs devancières, de ne pas sacrifier à l'étymologie, mais de chercher à simplifier réellement l'acquisition de l'orthographe. Certaines des réformes considérées auraient effectivement pour résultat d'éliminer, pour bien des scripteurs, maintes incertitudes et bien des recours au dictionnaire. Une d'entre elles, radicale et d'application assez facile, consisterait à remplacer tous les *ph* par des *f* et tous les *th* par des *t* sur le modèle des langues romanes méridionales. Mais que faire des *ch* prononcés [k] qui semblent aller de pair ? **arcaïque*, pour *archaïque*, ne ferait pas difficulté ; mais faudrait-il écrire **arquéologue*, **arkéologue*, ou conserver *archéologue* ? Comme chaque fois, en l'occurrence, on se pose la question : le jeu en vaut-il la chandelle ? Trouve-t-on réellement aujourd'hui, dans la correspondance et dans les copies d'élèves, tant de *f* pour *ph* et de *ph* pour *f* ? La plupart des scripteurs n'ont-ils pas conscience que tel mot appartient à la catégorie savante où *ph* graphique correspond à [f] phonique ? La difficulté est plus réelle pour *th*, puisque, dans un même mot, on peut avoir *th* et *t*, dans *métathèse*, par exemple. Dans le même ordre d'idées, on pourrait remplacer systématiquement *y* par *i* partout où il correspond à une voyelle. Une statistique faite sur des textes existants révélerait probablement la fréquence des fautes faites sur ce point et les avantages qu'il y aurait à